

vzw - AIB-VINCOTTE Belgium - asbl
 Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
 Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
 Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
 Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P475 4093/1



F 169476

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
 Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

Rési code 1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : _____ Installation : MAISON Propriétaire / gestionnaire : _____

Nom, Prénom : _____ Nom, Prénom : _____
 Adresse : Rue les Hauts du Ry Ternel
 CP + Commune : Hout Tere
 N° TVA : BE _____ Tél : _____

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input checked="" type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="radio"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input checked="" type="radio"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input checked="" type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input checked="" type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input checked="" type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur : EAN _____ EAN non communiqué Compt. kWh non placé
 Compt. kWh n° : 10474503 Index jour : 3104 nuit : _____ Compt. kWh exclusif nuit : _____
 Protection branchement (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100 n° : _____ Index nuit : _____

Données installation : Conçue pour U_N : 230 V 3x230 V 3N400 V Type de prise de terre : boucle de terre barres / piquet
 Courant nominal maximum (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100 2 Revenues 30 m
 Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 10 mm² - Type : VVD

Description installation : Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 41.5
 Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel 1/section Schémas Contrôle bcl de défaut
 Résistance de dispersion de la prise de terre : 30 Ω Isolement général : 10 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.
 Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation
<input checked="" type="radio"/> Néant
Infractions Installation existante
<input checked="" type="radio"/> Néant
Remarques	<u>Contrôle au moment de l'installation</u>
<input checked="" type="radio"/> Néant

Visa GRD ou mandataire

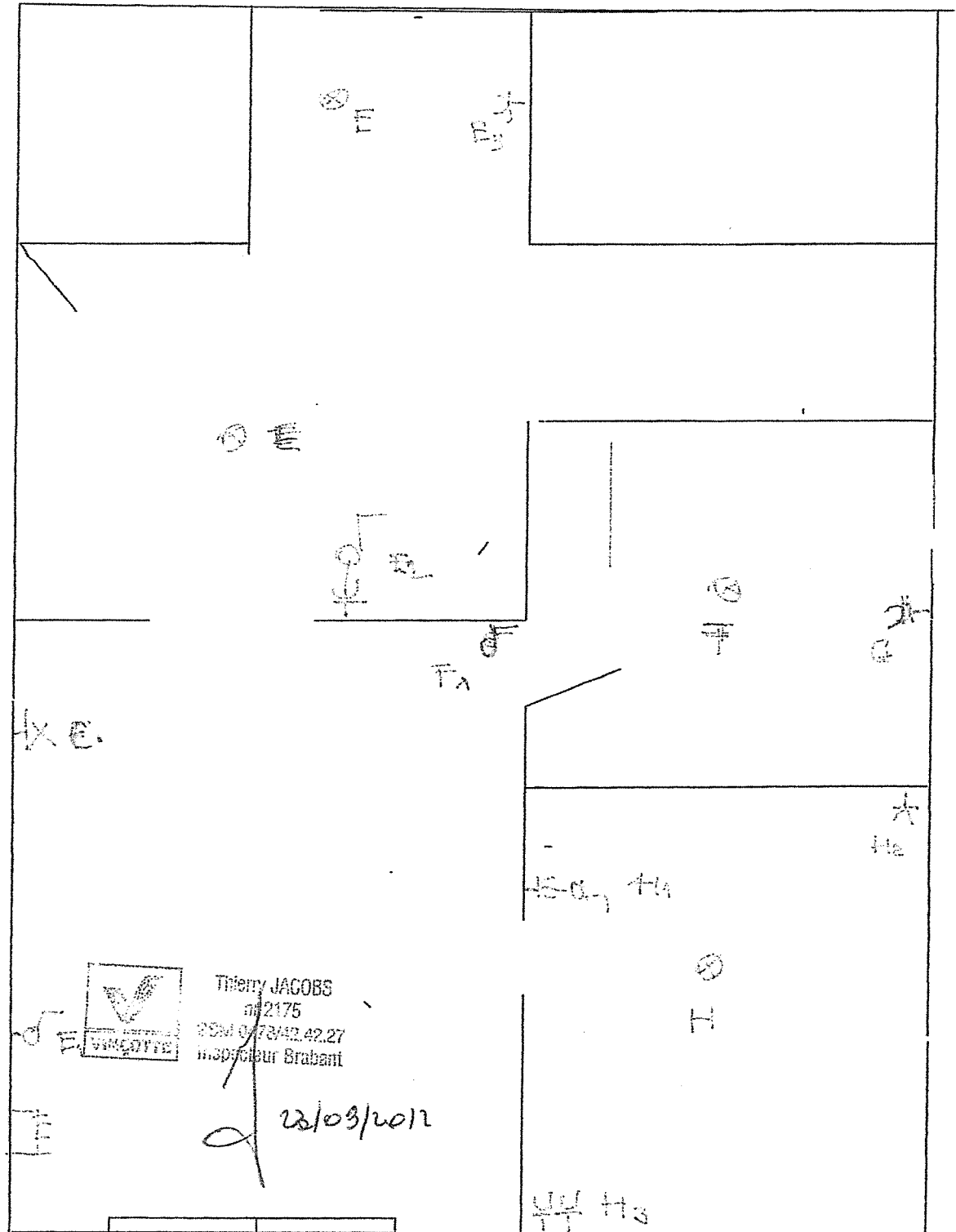
Conclusion(s) :
 La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE

Agent visiteur : JACOBS Th Agent n° : 245 Date : 22.3.2012 Pour le Directeur Général : Signature _____

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 1 Schéma(s) unifilaire(s) : 1

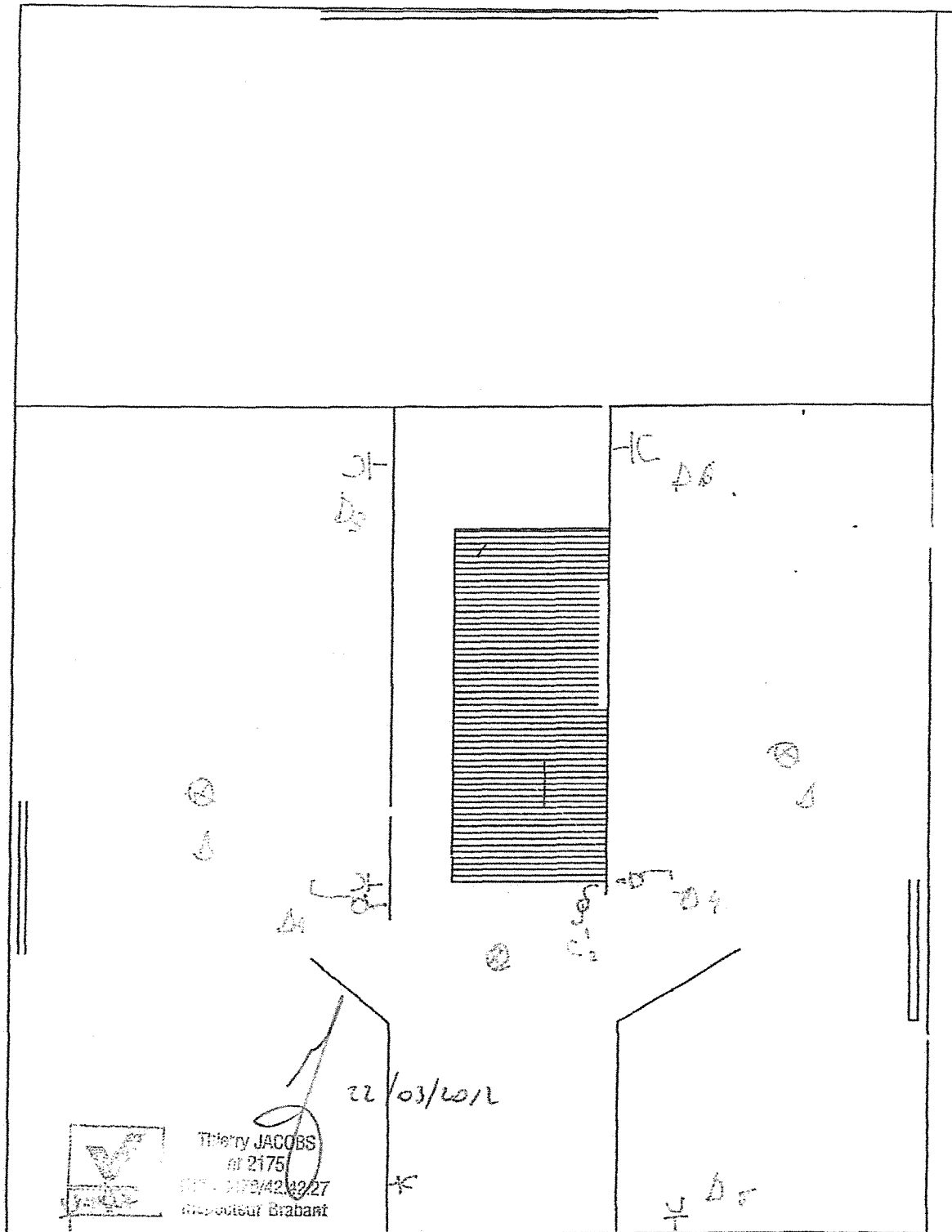
- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

SCHMAS UNIFILAIRE



PROPRIETAIRE		
ADRESSE	Rue des Hauts du Ey Tonnelle 15 Haute-Haute	
OBSERVATION		
DATA	22.03.2012	
ETAGE	ANEXE	

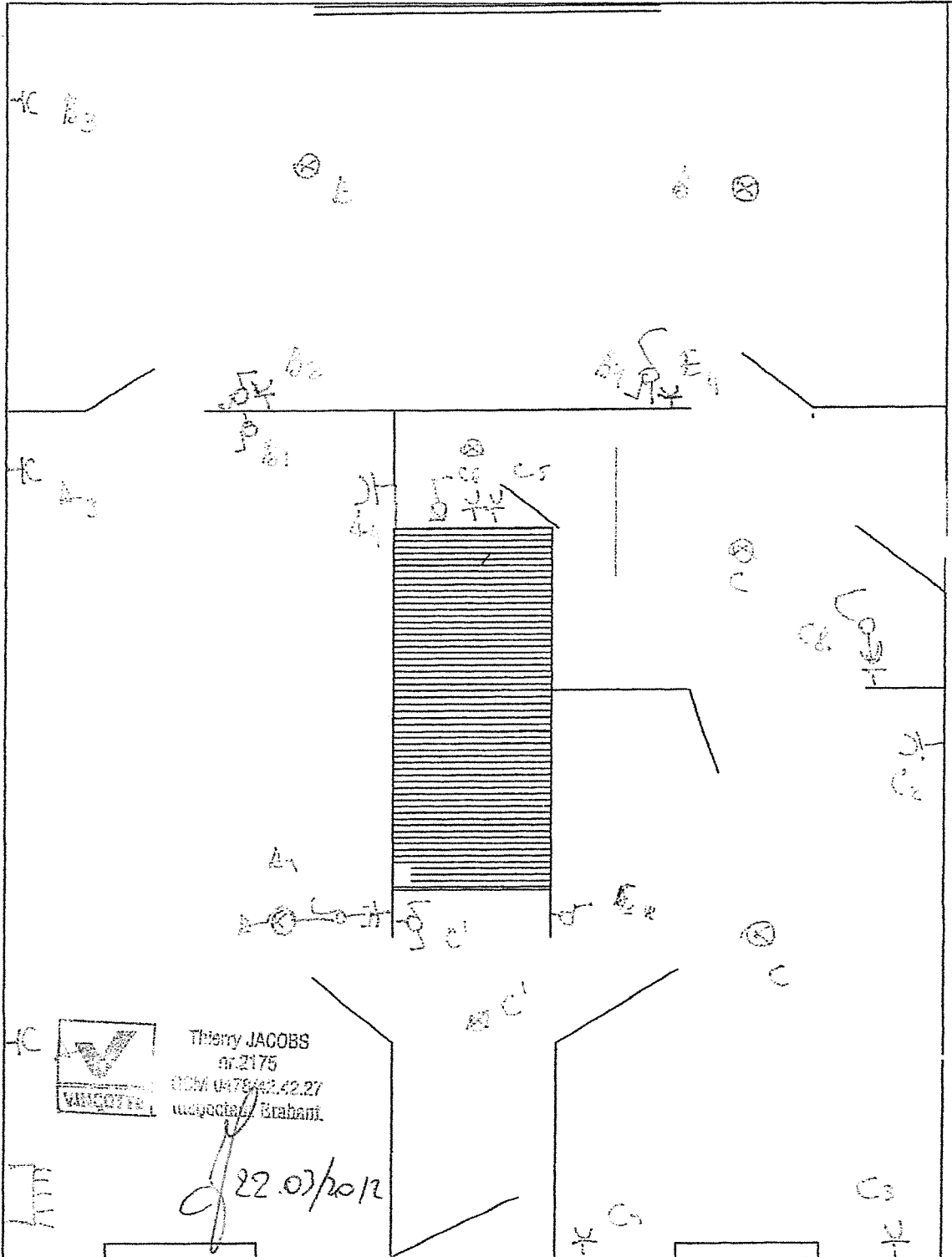
SCHEMAS UNIFILAIRE



PROPRIETAIRE		
ADRESSE	Rue les Hauts de Ry	Terminal 5 - Niveau 31/2
OBSERVATION		
DATA	22.03	2012.
ETAGE	I -	

SCHEMAS UNIFILAIRE

Σ 04



Thierry JACOBS
n° 2175
CCMI 047842.42.27
inspecteur Établi.

22.03/2012

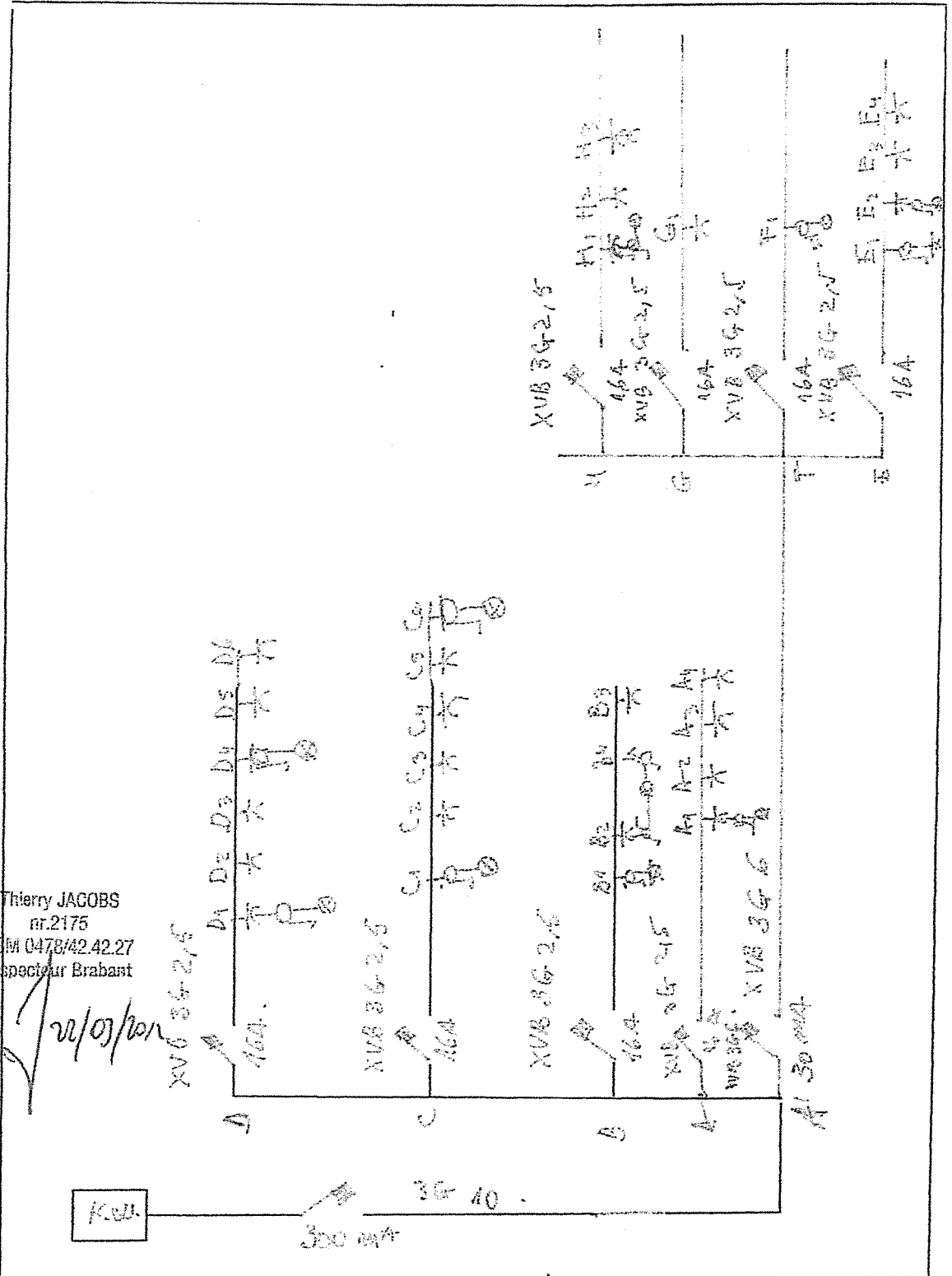
PROPRIETAIRE		
ADRESSE	Rue les Hauts du Puy Tétonal 45 Haute Ille	
OBSERVATION		
DATA	22.03.2012.	
ETAGE	RDC de CH.	

SCHEMAS UNIFILAIRE



Thierry JACOBS
nr.2175
GSM 0478/42.42.27
Inspecteur Brabant

22/03/12



PROPRIETAIRE		
ADRESSE	Buc les Hauts du Ry	Terme de Haute Hève
OBSERVATION		
DATA	22.03.2012.	
ETAGE		

